

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte-rendu
de la
65^e assemblée

Adopté

Kuujuaq, le 21 mars 1995

La 65^e assemblée du Comité consultatif de l'environnement Kativik a eu lieu le 21 mars 1995 aux locaux de l'Administration régionale Kativik à Kuujuaq.

Étaient présents :

M. Pierre Lauzon, président, Canada
M. Bruno Desbois, ARK
M. Claude Gilbert, ARK
M. Jacques Giguère, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. Benoît Robitaille, Québec
M. François Lemire, Canada
M. Pierre Paulhus, Canada

M. Jacques Lacroix, secrétaire

Invités :

M. Luc Berthiaume, Direction du plein air et des parcs, MEF
M. Rock Allen, Direction du plein air et des parcs, MEF

Observateurs :

M. Louis Mercier, ARK
M. Allen Gordon, Association touristique du Nunavik
M. François Guibert, MEF
M. Louis Baron-Lafrenière, ARK
M. Adel Yassa, Conseil de développement régional Kativik
M. Stéphane Beaupré, MEF
M. Peter May

ORIGINAL

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Création de zones protégées au nord du 55^e parallèle
3. *Varia*

◇ ◇ ◇

Ouverte de l'assemblée à 13 h 40.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec la modification suivante : au point *Varia*, on entamera une discussion relative à l'entente administrative CCEK-MEF. Il est entendu que les points statutaires seront traités lors de l'assemblée du lendemain.

2. Création de zones protégées au nord du 55^e parallèle

M. Lauzon souhaite la bienvenue à MM. Luc Berthiaume et Rock Allen et rappelle aux personnes présentes la raison de leur visite. Ces deux représentants de la Direction du plein air et des parcs du ministère de l'Environnement et de la Faune sont venus présenter les politiques et le plan d'action du gouvernement du Québec en matière de création de parcs pour l'ensemble du Québec et en particulier pour le Nord. Il est entendu que la présentation se déroulera en français et en anglais.

M. Berthiaume dépose à l'attention des membres et du secrétaire du Comité les documents cités ci-bas et une résolution du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage relative à la création de parcs dans la territoire de la *CBJNQ*.

Successivement, M. Berthiaume aborde les dispositions de la *Loi sur les parcs*, le *Règlement sur les parcs* et le *Plan d'action sur les parcs* et présente les grandes orientations et les politiques du MEF en la matière. Il insiste sur le fait que cette loi oblige son ministère à tenir des audiences publiques lors de la création d'un parc.

Pour le nord du Québec, le Plan d'action a mis en réserve 18 sites à des fins de création de parcs et quatre projets sont actuellement en préparation. Il s'agit du Lac du Cratère, des Monts Otish, des Monts Torngatt et Rivière Koroc et du Lac Albanel et Rivière Témiscamie. Pour la création de ces parcs, le MEF entend promouvoir

l'engagement local en matière de gestion, créer une table d'harmonisation formée des divers utilisateurs des territoires touchés et élaborer un plan de promotion particulier. De plus, la consultation des populations locales constitue une priorité.

Une période de questions suit cette présentation et les sujets suivants sont abordés :

- le partenariat Québec – Canada sur des sites de préservation conjoints, en fonction de leurs juridictions respectives ;
- le plan d'affectation des terres du ministère des Ressources naturelles et le plan directeur de la région Kativik ;
- la collaboration avec la province de Terre-Neuve sur la création d'un parc dans les Monts Torngatt ;
- le processus de consultation au nord du 55^e parallèle ;
- la création d'une éco-zone (Réserve de la biosphère – UNESCO) dans le région du lac Guillaume-Delisle ;
- la création d'une zone de conservation au Lac du Cratère ;
- les sites réservés à des fins de création de parcs relativement aux catégories de terres et aux droits exclusifs de chasse et de pêche ;
- les diverses vocations du territoire – chasse et pêche de subsistance, sportive et commerciale, éco-tourisme, etc. – et la vocation des parcs ;
- les conflits possibles entre les objectifs des parcs québécois et le tourisme nordique en général.

Après le départ de MM. Berthiaume et Allen, lesquels ont été remerciés pour leur présentation, les membres du Comité sont d'avis que ces questions mènent à la conclusion qu'il faut, avant de procéder à la création de parcs, entamer des discussions et réfléchir à la façon de concilier les intérêts des divers utilisateurs du territoire du nord du Québec. Ces discussions doivent être entreprises au début du processus et faire partie de l'exercice de consultation. Les responsables devraient, en bout de ligne, adapter le concept de conservation et celui de parc au contexte nordique en tenant compte des préoccupations de chaque groupe intéressé et des droits collectifs.

Ainsi, dans une lettre que le secrétaire adressera à M. Luc Berthiaume, le Comité lui fera part de l'appui qu'il accorde à la démarche entreprise, lui transmettra les commentaires et suggestions ci-haut cités, tout en rappelant les obligations du MEF relativement à la *CBJNQ* et en insistant sur la nécessité de tenir des consultations publiques d'envergure appropriée. Il est entendu que le Comité continuera de s'intéresser de très près à ce sujet.

Finalement, il est entendu que M^{me} Lemos fera sa présentation sur le projet de création d'une éco-zone dans la région du lac Guillaume-Delisle lors de la 66^e assemblée.

3. *Varia*

Entente administrative CCEK – MEF

M. Lauzon expose le contexte dans lequel s'inscrit ce projet d'entente concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du Comité. Le MEF a annoncé son intention, en novembre 1994, de reprendre en main l'administration du secrétariat du Comité et de la CQEK. Dans une lettre datée du 26 janvier dernier, le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, confirmait que son ministère fournirait directement les services administratifs requis par le Comité. M. Pierre Lefebvre, responsable de la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination, transmettait au Comité une proposition d'entente le 16 février. Une seconde version de l'entente était acheminée au Comité le 16 mars, intégrant des modifications proposées, entre autres par la CQEK, à l'entente la concernant.

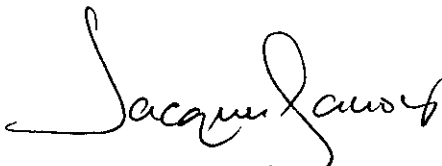
M. Desbois annonce que M. Lefebvre sera présent demain matin pour discuter de cette proposition d'entente. Il fait une brève présentation d'un texte de travail élaboré par les membres ARK dans lequel ils proposent des modifications.

Les membres sont d'avis qu'il faut étudier attentivement cette proposition d'entente, le tout à la lumière des propositions de des membres ARK et selon les attentes du Comité vis-à-vis le fonctionnement du secrétariat et du Comité. La discussion se poursuivra lors de la 66^e assemblée.

Il est entendu que l'assemblée du lendemain débutera à 8 h.

Fermeture de l'assemblée à 18 h.

Le secrétaire du Comité,


Jacques Lacroix

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes
of the
65th Sitting

Adopted

Kuujuaq, March 21, 1995

The 65th sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held March 21, 1995 at the Kativik Regional Government offices in Kuujuaq.

Present:

Mr. Pierre Lauzon, Chairman, Canada
Mr. Bruno Desbois, KRG
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Mr. François Lemire, Canada
Mr. Pierre Paulhus, Canada.
Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Absent:

Mr. Philippe di Pizzo, KRG

Guests:

Mr. Luc Berthiaume, Direction du plein air et des parcs, MEF
Mr. Rock Allen, Direction du plein air et des parcs, MEF

Observers:

Mr. Louis Mercier, KRG
Mr. Allen Gordon, Nunavik Tourist Association
Mr. François Guibert, MEF
Mr. Louis Baron-Lafrenière, KRG
Mr. Adel Yassa, KRDC
Mr. Stéphane Beaupré, MEF
Mr. Peter May

ORIGINAL

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Creation of protected zones north of the 55th parallel
3. Other

The sitting opened at 1:40 p.m.

1. Adoption of the agenda

The agenda was adopted with the following modification: under the item Other, a discussion on the KEAC—MEF administrative agreement was added. It was agreed that the statutory items would be dealt with at the meeting the following day.

2. Creation of protected zones north of the 55th parallel

Mr. Lauzon welcomed Messrs. Luc Berthiaume and Rock Allen and reminded those in attendance of the reason for their presence. The two representatives of the Direction du plein air et des parcs at the ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) came to present the policies and action plan of the Quebec government as regards the creation of parks throughout Quebec and, in particular, in the North. It was agreed that the presentation would be made in French and English.

Mr. Berthiaume filed with the Committee members and the secretary the documents referred to below as well as a resolution passed by the Coordinating Committee of Hunting, Fishing and Trapping that relates to the creation of parks in the territory under the jurisdiction of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA).

Mr. Berthiaume dealt successively with the provisions of the *Parks Act*, the *Parks Regulation* and the Action Plan for Parks. As pertains to these, he also described the general direction being taken by the MEF and its main policies. He insisted on the point that the Act requires the ministry to hold public hearings on the creation of parks.

In Northern Quebec, the Action Plan reserves 18 sites for parks and 4 projects are currently being developed. These are Crater Lake, the Otish Mountains, the Torngat Mountains and Koroc River, and the Albanel Lake and Temiscamie River.

As concerns the creation of these parks, the MEF intends to foster local commitment as relates to management, create a consultation committee composed of the different users of the areas effected, and develop a specific promotional plan. Furthermore, consultation with the local populations is a priority.

A question period followed the presentation and the following issues were dealt with:

- the Quebec—Canada partnership for preservation sites according to each government's respective jurisdiction;
- the land use plan of the ministère des Ressources naturelles and the Master Plan for the Kativik Region;
- co-operation with the province of Newfoundland regarding the creation of a park in the Torngat Mountains;
- the consultation process north of the 55th parallel;
- the creation of an ecozone (Biosphere Reserve — UNESCO) in the Guillaume-Delisle Lake area;
- the creation of a conservation area at Crater Lake;
- the sites reserved for parks as related to land categories and exclusive hunting and fishing rights;
- the different uses of the territory (hunting and fishing for subsistence, sports and commercial purposes, as well as ecotourism and others) and the use of the parks;
- possible discord between the objectives of parks in Quebec and Northern tourism in general.

After Messrs. Berthiaume and Allen were thanked for their presentation and had left the meeting, the Committee members recommended that, given these issues, ways of reconciling the interests of the different users in these areas of Northern Quebec must be discussed before the creation of parks. Moreover, this discussion must be initiated at the beginning of the process and be a part of the consultations. Those in charge must, finally, adapt the concepts of conservation and park to the Northern context, keeping in mind both the concerns of each interested group and the rights of everyone involved.

In a letter to be sent to Mr. Berthiaume by the secretary, the Committee will give its support to the process which has been begun and transmit the comments and suggestions mentioned above. In addition, it will remind Mr. Berthiaume of the MEF's responsibilities under the JBNQA and insist on the necessity of holding public consultations on an appropriate scale. It was agreed that the Committee would continue to closely follow this issue.

Finally, it was agreed that Ms. Lemos would make her presentation on the project for the creation of an ecozone in the area of Guillaume-Delisle Lake at the 66th sitting.

3. Other

KEAC—MEF administrative agreement

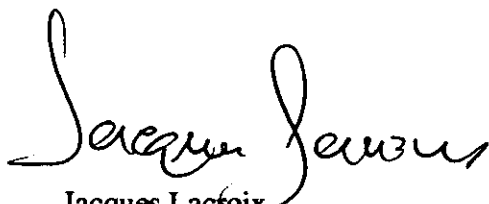
Mr. Lauzon set out the events leading to this agreement proposal which is concerned with the continuation of the Secretariat and its operations. In November 1994, the MEF announced that it intended to assume administrative control of the Secretariat of the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). In a letter dated last January 26, the Minister of the Environment and Wildlife, Mr. Jacques Brassard, confirmed that the MEF would directly provide the administrative services required by the Committee. On February 16, Mr. Pierre Lefebvre who is responsible for the Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination transmitted a draft agreement to the Committee. A second version of the agreement, which integrated modifications proposed by, among others, the KEQC to the agreement concerning it, was forwarded to the Committee on March 16.

Mr. Desbois announced that Mr. Lefebvre will be present tomorrow morning to discuss the agreement proposal. He made a brief presentation of a working paper drawn up by the KRG members in which they propose some modifications.

The members were of the opinion that the draft agreement be studied attentively in light of the modifications proposed by the KRG members and the Committee's expectations regarding the operations of the Secretariat and the Committee. The discussion will be continued at the 66th sitting.

It was agreed that the meeting the following day would begin at 8 a.m.

The sitting closed at 6 p.m.


Jacques Lacroix
Secretary